



SOCIÉTÉ NAUTIQUE DES MOUISSEQUES
Quai de la Marine 83500 LA SEYNE

☎ 04 94 87 20 07 - ✉ :club.mouisseques@wanadoo.fr - www.mouisseques.com



100 milles

25 au 26 Mars 2023

Rappel préalable

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

Préambule :

- Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription leur licence FFVoile « COMPETITION » et d'une autorisation parentale pour les mineurs, si nécessaire, l'autorisation de port de publicité, le certificat de jauge ou de conformité.
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. Les règles d'introduction à la régate (RIR),
- 1.2. Les règlements fédéraux,
- 1.3. La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.
- 1.4. **Les voiliers des groupes A, B, R1, R2 et L ne sont pas admis à courir.**

Jour	Heure lever soleil	Heure coucher soleil
25/03/2023	-	18h54
26/03/2023	07 h28	-

2. AVIS AU CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur tableau officiel d'informations situé siège de la SN MOUISSEQUES, Quai de la Marine, 83500 LA SEYNE

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé Vedette « SN Mouisseques » Quai de la Marine 83500 LA SEYNE

4.2 Délai entre l'amené de l'Aperçu et le signal d'avertissement : 01h00

4.3. Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

Les courses sont prévues selon le programme suivant : **SAMEDI 25 Mars à 10h55 à disposition du Comité de Course en mer.**

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les classes sont les définies de la manière suivante :

- Pour les classes « P » >>> Pavillon BLANC
- Pour les classes C-D1 >>> Flamme numérique 2 ;
- Pour les classes D2 -R3 - R4 >>> Flamme numérique 4 ;
- Les monotypes partiront avec leur classe d'origine.

7. ZONE DE COURSE

Entre le port de BANDOL et l'îlot FOURMIGUE DE BORMES. Ligne de départ en rade des Vignettes, sud plages du Mourillon.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en annexe ainsi que leur longueur approximative ; ils sont repérés par numéro.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le bateau comité affiche le numéro du parcours.

9. LES MARQUES

- 9.1. Les marques de parcours sont celles précisés en annexe lorsqu'elles sont présentes sur les cartes marines. Le Bateau comité, et des bouées gonflables sont aussi des marques de parcours.
- 9.2. L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il **existe une bouée de dégagement**. Le **pavillon VERT hissé** signifie que la bouée de **dégagement est à laisser à TRIBORD**. Ceci modifie Signaux de course. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser à BABORD.
- 9.3. Pointage officiel à une marque : le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe parcours (ceci modifie la règle 32). Dans ce cas, le pointage est effectué selon une ligne fictive entre un bateau comité identifié avec une flamme orange et la bouée du parcours.

10. LE DEPART

- 10.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé **5 minutes avant le signal** de départ.

Temps	Signaux	Signification
H - 5'	Pavillon de groupe de classes, avec un signal sonore	Signal d'avertissement
H - 4'	Pavillon I, ou Z, ou noir, avec un signal sonore	Signal préparatoire
H - 1'	Affalé de I, ou Z ou noir, avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
Heure H	Pavillon de groupe de classe affalée, un signal sonore	Départ

- 10.2. La ligne de départ est consistée par le bateau comité (pavillon orange) et une marque de parcours à proximité du bateau comité, disposé sur sa gauche.
- 10.3. Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être pris en considération.
- 10.4 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : 15 mn ; au-delà le bateau est considéré DNS.

11. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est constituée par le bateau comité (pavillon orange) et une marque de parcours à proximité du bateau comité, selon les documents en annexe. Ligne d'arrivée des parcours normaux : dans le sud du Fort St Louis (rade des Vignettes). La nuit des lampes « flash » signaleront la ligne d'arrivée.

12. SYSTEME DE PENALITE

- 12.1. Pour toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée ; la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 12.2. Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.
- 12.3. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

13. HEURE LIMITE

La ligne sera fermée DIMANCHE 26 MARS à 13h00.

14. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 14.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course au niveau du panneau d'affichage des avis aux concurrents; les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 14.2. Temps limite de réclamation après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour : 01H30
- 14.3. Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury du club organisateur. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.
- 14.4. Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).
- 14.5. Les infractions aux instructions suivantes :
- Départ : bateaux en attente ;
 - Règles de sécurité (sauf la règle du bout dehors) ;
 - Publicité ;
 - Bateaux accompagnateurs ;
- ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

15. CLASSEMENT

Le classement sera effectué en utilisant la formule de temps sur Distance. Les classes seront regroupées de façon à conserver un minimum de 5 bateaux par groupe. Il sera fait application du CVL (Coefficient de Vitesse Lente)

16. REGLES DE SECURITE

- 17.1 Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle pourra être mis en place.
- 17.2 **Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.**
Téléphone Comité en mer: 06.88.46.71.94 **Canal VHF : 8**

17. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

18. **BATEAUX OFFICIELS**
Ces bateaux porteront dans la mesure du possible un pavillon SN MOUISSEQUES.
19. **EVACUATION DES DETRITUS**
Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritrus dans l'eau. Les détritrus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.
20. **EQUIPEMENTS DE PLONGEE**
Utilisation interdite entre le signal d'avertissement et la fin de la régates.
21. **COMMUNICATION RADIO**
Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
22. **DECHARGE DE RESPONSABILITE**
Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après.
23. **ASSURANCE**
Chaque bateau doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course : Yves MAILLARD

Président du Jury : Claude VIDAL

LECTURE DU PALMARES - REMISE DES PRIX - :

**Dimanche 26 Mars à 19H00 ,
Club House de la SN Mouissèques, 4 Quai de la Marine 83500 LA SEYNE**



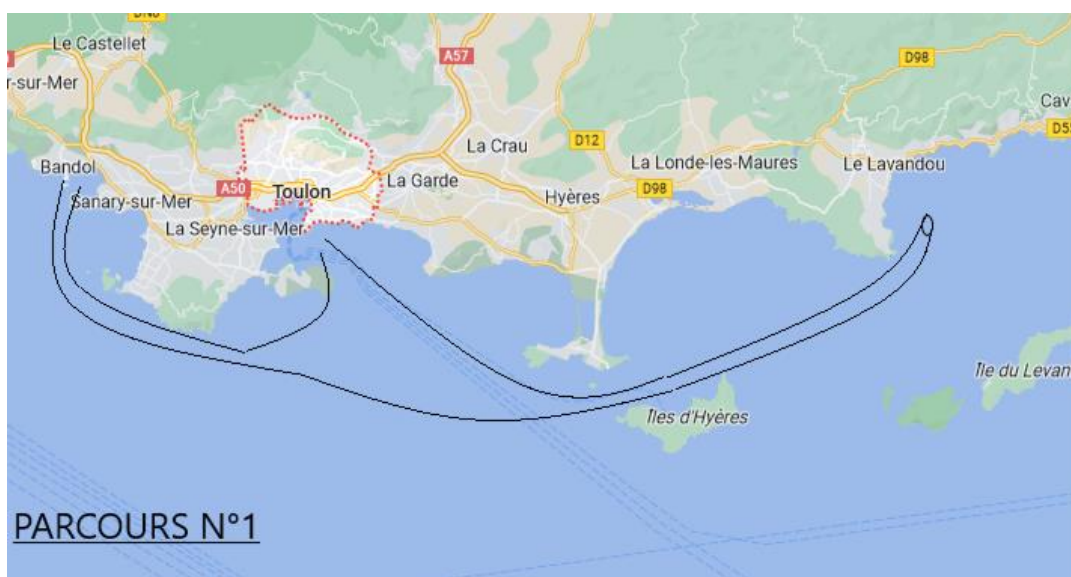
Les 100 milles

25 AU 26 MARS 2023

PARCOURS

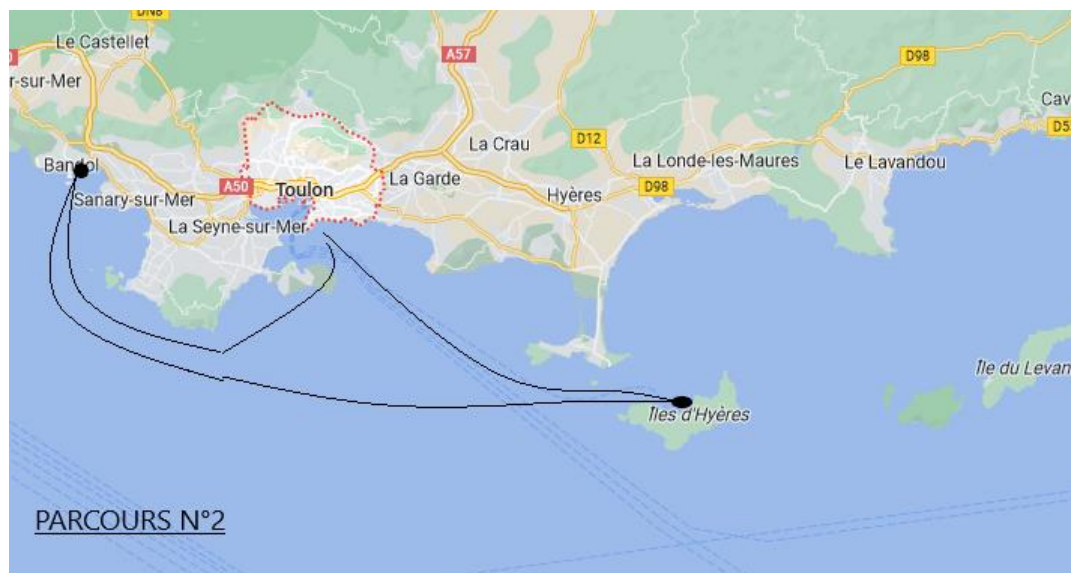
PARCOURS 1 (70 Milles)

- Ligne de départ
- Bouée de dégagement éventuelle
- Marques d'entrée de chenal du port de Toulon à laisser à tribord
- Bouée tétraédrique jaune en baie de Bandol, à 500m à l'est de la Fourmigue à laisser à bâbord
- Marques d'entrée de chenal du port de Porquerolles à laisser à bâbord
- Fourmigues de Bormes à laisser bâbord
- Marques d'entrée de chenal du port de Porquerolles à laisser à tribord
- Ligne d'arrivée en rade de Toulon



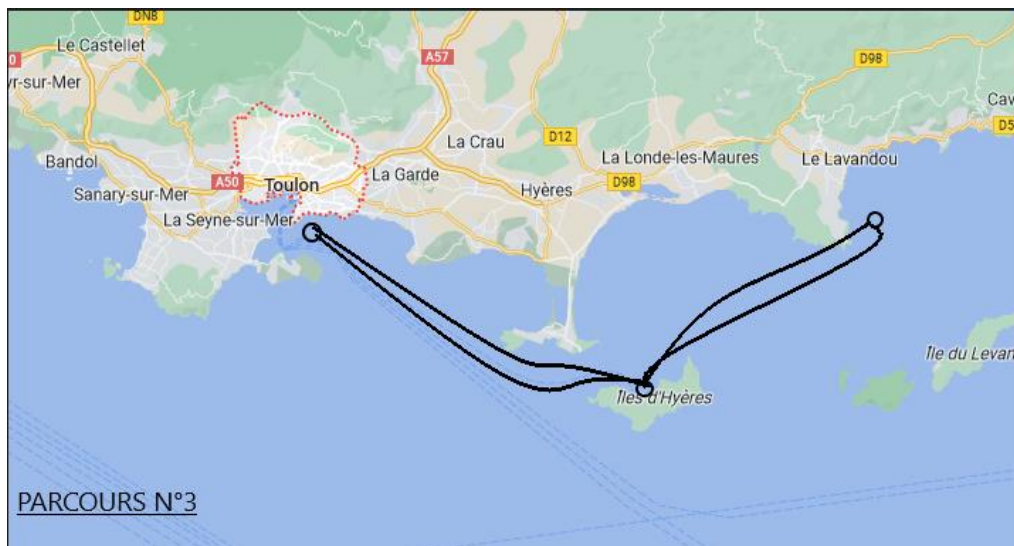
PARCOURS 2 (49 Milles)

- Ligne de départ
- Bouée de dégagement éventuelle
- Marques d'entrée de chenal du port de Toulon à laisser à tribord
- Bouée tétraédrique jaune en baie de Bandol, à 500m à l'est de la Fourmigue à laisser à bâbord
- Marques d'entrée de chenal du port de Porquerolles à laisser à bâbord
- Ligne d'arrivée en rade de Toulon



PARCOURS 3 (42Milles)

- Ligne de départ
- Bouée de dégagement éventuelle
- Marques d'entrée de chenal du port de Toulon à laisser à tribord
- Marques d'entrée de chenal du port de Porquerolles à laisser à bâbord
- Fourmigues de Bormes à laisser bâbord
- Marques d'entrée de chenal du port de Porquerolles à laisser à tribord
- Ligne d'arrivée en rade de Toulon



PARCOURS 4 (25Milles)

- Ligne de départ
- Bouée de dégagement éventuelle
- Marques d'entrée de chenal du port de Toulon à laisser à tribord
- Marques d'entrée de chenal du port de Porquerolles à laisser à bâbord
- Ligne d'arrivée en rade de Toulon

